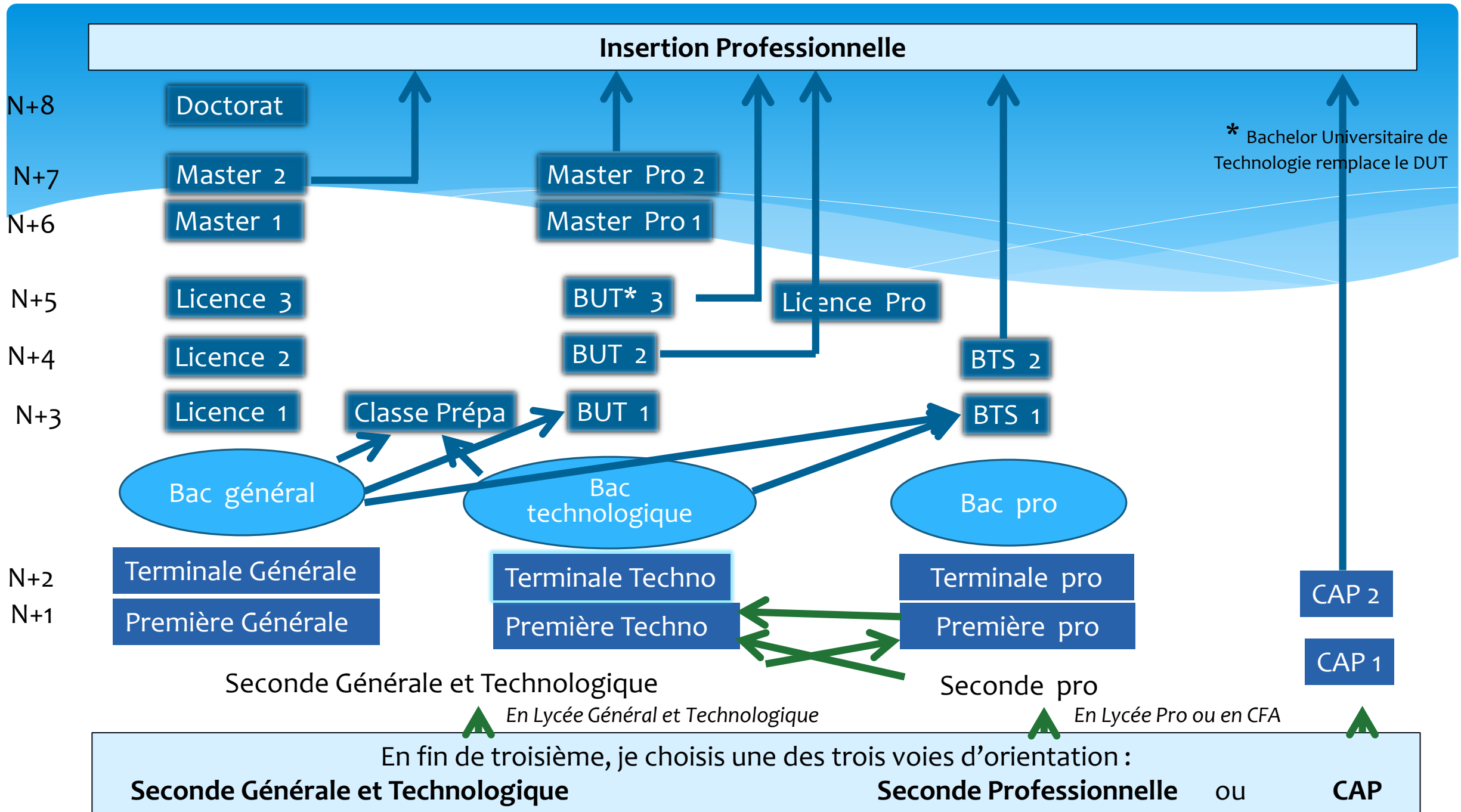


FEVRIER 2021

Après la 3ème...

Dans ce diaporama, vous trouverez des informations sur :

- ❖ ***Les différentes voies d'orientation***
- ❖ ***La procédure d'orientation***
- ❖ ***Les procédures d'affectation***



La voie GENERALE en 1^{re} et Terminale

Cf Guide Onisep « Après la 3^{ème} 2021 »

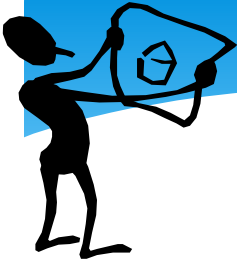
Enseignements communs

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

Enseignements de spécialité

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et prépare à l'enseignement supérieur.
Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des enseignements de spécialité proposés dans les établissements
12 enseignements de spécialité en théorie - 3 spécialités sont à choisir pour l'entrée en première -
mais en pratique le lycée Dumont propose... (diapositive suivante)



La voie générale à Dumont d'Urville

Enseignements communs

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

Enseignements de spécialité

- Arts plastiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères ~~et régionales~~
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre (avec le Lycée Laplace)
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur

Le Lycée Dumont d'Urville propose quasiment tous les enseignements de spécialité...

La voie technologique en 1^{re} et Terminale

Enseignements communs :

Suivis par tous les élèves de seconde GT

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Enseignements de spécialité de la série choisie :

- **ST2S** : Sciences et technologies de la santé et du social
- **STL** : Sciences et technologies de laboratoire
- **STAV** : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)
- **STI2D** : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- **STD2A** : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- **STMG** : Sciences et technologies du management et de la gestion
- **STHR** : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- **S2TMD** : Techniques du théâtre ,de la musique et de la danse

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour préparer aux études supérieures.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la ⁵carte des séries proposées dans les établissements

La voie technologique à Dumont d'Urville

Enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Enseignements de spécialité de la série choisie :

- **STI2D** : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
 - ❖ Spécialité Energies et environnement
 - ❖ Spécialité innovation technologique et éco-conception

Remarque : Il n'y a pas de sectorisation pour l'entrée en 1^{ère}

En conséquence, il est possible d'entrer en première technologique dans un lycée autre que celui de Dumont d'Urville.

La seconde générale et technologique

Au lycée général et technologique,
la classe de seconde est commune à tous les élèves.

Cours communs

- Français
- Histoire – géographie
- Langue vivante A et langue vivante B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique – chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

Accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers :

- la voie technologique
- ou la voie générale.

La classe de 2^{nde} Générale et technologique

Français	4h
Hist-géo-EMC	3.5h
LV 1 et 2	5.5h
SES	1.5h
Maths	4h
Phy-ch	3h
SVT	1.5h
EPS	2h
SNT	1,5H
Sciences Numériques et technologies	

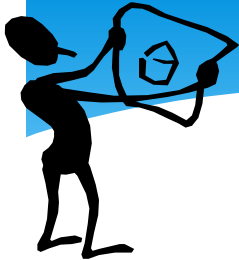
TOTAL DES ENSEIGNEMENTS COMMUNS 26.5h

Option enseignement
général
3h en plus

En plus de ces enseignements communs, des options facultatives générales ou technologiques peuvent être choisies en fin de troisième pour pouvoir découvrir des champs de spécialité de 1^{ère} générale et technologique.

Option enseignement
technologique
1.5h en plus

A ces options peuvent s'ajouter celles de latin ou grec



Les enseignements optionnels nationaux

Enseignement général optionnel ,un ou deux avec latin,grec

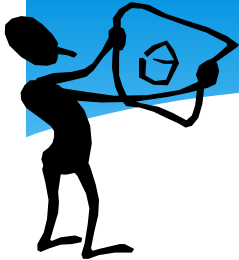
Langues et cultures de l'antiquité (*latin, grec*) :3h

- LVC étrangère ou régionale: 3h
- Arts plastiques, cinéma audiovisuel, danse, musique, théâtre, histoire des Arts : 3h
- Arts du cirque : 6h
- EPS : 3h
- Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable : 3h

Enseignement technologique optionnel, un seul

- Management et gestion : 1h30*
- Santé et social : 1h30*
- Biotechnologies : 1h30*
- Sciences et laboratoire : 1h30*
- Sciences de l'ingénieur : 1h30*
- Création et Innovation Technologiques : 1h30*
- Création et Culture Design : 6h*
- Atelier artistique : 72h / an*

- Hippologie et équitation : 3h*
- Pratiques sociales et culturelles : 3h*
- Pratiques professionnelles : 3h*



La seconde générale et technologique Dumont d'Urville

UN ou DEUX ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS ou AUCUN

- Langues et cultures de l'antiquité (*latin*) : 3h
- LVC étrangère Allemand – Espagnol : 3h
- Création et innovation technologiques* : 1h30
- Sciences de l'ingénieur* : 1h30
- Sciences et laboratoire : 1h30

- Enseignement de physique en Allemand
- Histoire-Géo en anglais

***ces options permettent de découvrir les enseignements des voies technologiques.
L'enseignement de Management et gestion n'est pas proposé au Lycée de Dumont**

La seconde professionnelle

NOUVEAU DEPUIS LA REFORME : des spécialités de bac professionnels ont été regroupés par famille (exemple : famille Hôtellerie Restauration qui regroupe le bac cuisine et le bac service en restauration), d'autres spécialités n'appartiennent pas à une famille (exemple : Hygiène, propreté et stérilisation).

En fin de troisième, il faut choisir soit

* UNE FAMILLE DE METIERS

* soit

* UNE SPECIALITE DE BAC PROFESSIONNEL

Consulter le Guide Onisep « Après 3^{ème} 2021 ». Liste détaillée des familles et spécialités

La seconde professionnelle

Procédure spécifique d'accès au bac professionnel en lycée dans le cas où le bac pro appartient à une famille de métiers

1. L'accès à la seconde pro est soumise à une sélection essentiellement sur le dossier scolaire de troisième. Cette classe de seconde pro est commune aux différents bac pro de la famille.
2. L'élève choisira vraiment sa spécialité à l'intérieur de cette famille à la fin de la seconde pro pour son entrée en première pro. Il fera un choix mais il y aura une sélection sur dossier scolaire de son année de seconde.
3. **Attention** : pour l'entrée en première pro, une priorité est donnée aux élèves déjà inscrit dans le l'établissement où se fait la spécialité voulue.

En conséquence, en choisissant sa seconde professionnelle, il faut déjà réfléchir au baccalauréat que l'on veut obtenir et, en bien cibler le(s) établissement(s). Soyez mobiles.

La seconde professionnelle Par la voie de l'Apprentissage

Cette voie de formation n'est pas concernée par les familles de métiers.

Procédure pour entrer dans la voie de l'apprentissage :

- 1. Trouver un maître d'apprentissage
- 2. S'inscrire au Centre de Formation par Apprentissage
Procéder à une pré-inscription dès la troisième semaine de mars
- 3. Prévoir en parallèle un vœu de lycée pour s'assurer d'être inscrit dans une formation au 1^{er} septembre 2021.

Procédure d'orientation et calendrier indicatif

Après avoir réfléchi à la voie d'orientation,
la demande de cette voie se fait en ligne en deux étapes :

- début mars, expression des vœux provisoires
- mi-juin, expression des choix définitifs

COMMENT DEMANDER EN LIGNE SA VOIE D'ORIENTATION *après la 3^e ?*

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe
de mon compte unique EduConnect
ou de mon compte France Connect
Mon adresse de messagerie

Mes intentions provisoires d'orientation

DU JJ/MM/AA
AU JJ/MM/AA

1

Avant le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte unique EduConnect ou France Connect :
<https://teleservices.ac-xxxxxxx.fr/ts>

2

Je saisis **mon intention d'orientation** : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle
ou 1^{re} année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3

Après le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs d'orientation

DU JJ/MM/AA

AU JJ/MM/AA

4

Avant le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte à Sclarité Services et je saisis **mon choix d'orientation**.

Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.

En parallèle, dans Sclarité Services (onglet Affectation post-3^e), je fais les demandes de formation et d'établissement dans lesquels je souhaiterais que mon enfant ait une place à la rentrée 2021.

5

Après le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

→ Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive.)

→ Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Affectation et inscription

6

De fin juin à début juillet

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/orientation3e](https://www.education.gouv.fr/orientation3e)

Les questions à se poser avant la connexion

Deuxième trimestre :
Quelle(s) voie(s) choisir ?
Dans quel ordre ?

- 2de générale et technologique
ou 2de spécifique
- 2de professionnelle
 - sous statut scolaire
 - sous statut d'apprenti(e)
- 1^{ère} année de CAP
 - sous statut scolaire
 - sous statut d'apprenti(e)

Choix provisoires

Troisième trimestre :
Quelle(s) voie(s) choisir ?
Dans quel ordre ?

- 2de générale et technologique
ou 2de spécifique
Enseignement optionnel 1 : EO 2 :
- 2de professionnelle
 - sous statut scolaire
 - sous statut d'apprenti(e)**Vous pouvez préciser la spécialité ou famille de métiers :**
- 1^{ère} année de CAP
 - sous statut scolaire
 - sous statut d'apprenti(e)**Vous pouvez préciser la spécialité :**

Attention ce choix est définitif

Fiche de vœux de la famille sous téléservice à remplir pour le 17 mai 2021

Rang du vœu	Intitulé de la formation	Enseignement(s) Préciser la section euro	Etablissement demandé	Code de dérogation	Avis du Chef d'établissement
1			Nom : Ville :		
2			Nom : Ville :		
3			Nom : Ville :		
4			Nom : Ville :		
.....					
10			Nom : Ville :		

10 vœux maxi académiques et 5 vœux maxi hors académie

Fiche de vœux de la famille **sous téléservice** à remplir pour le 17 mai 2021

Rang du vœu	Intitulé de la formation	Enseignement(s) Préciser la section euro	Etablissement demandé	Code de dérogation	Avis du Chef d'établissement
1	2de pro Métier du Bois		Nom : Lycée Laplace Ville : Caen		
2	2de pro Métiers de la maintenance		Nom : Lycée Jules Verne Ville : Mondeville		
3	2de pro Métier de la sécurité		Nom : Lycée jean Mermoz Ville : Vire		
4	CAP Fleuriste		Nom : ICEP Ville : Caen		
.....					
10			Nom : Ville :		

Exemple pour la voie professionnelle

Fiche de vœux de la famille sous téléservice à remplir pour le 17 mai 2021

Rang du vœu	Intitulé de la formation	Enseignement(s) Préciser la section euro	Etablissement demandé	Code de dérogation	Avis du Chef d'établissement
1	2de GT Section euro	Allemand	Nom : Lycée Allende Ville : Hérouville St Clair	Autre	
2	2de GT	Design	Nom : Lycée Laplace Ville : Caen		
3	2de GT		Nom : Lycée Dumont d'Urville Ville : Caen		
4			Nom : Ville :		
....					
10			Nom : Ville :		

Exemple pour la voie générale et technologique

Ce dernier vœu, du lycée de secteur sans option particulière est obligatoire pour être assuré d'avoir une place

REGLES D'AFFECTATION

Elles diffèrent un peu selon que l'on souhaite :

- * Une seconde générale et technologique

Ou

- * Une seconde professionnelle ou le CAP

La seconde professionnelle ou le CAP*

Règles de l'affectation en lycée public

Résultat de :

- ❖ L'avis du conseil de classe
- ❖ Les résultats de l'année scolaire de 3^{ème}
- ❖ Le niveau de maîtrise des 8 compétences du socle commun

* Attention les élèves de troisième générale ne sont pas prioritaires pour entrer en CAP en lycée public

Pour les lycées

- *agricoles publics*
- *maritimes publics*
- *lycées privés*

Prendre directement contact avec l'établissement dès maintenant. L'établissement doit donner un avis pour l'affectation.

La seconde générale et technologique

Règles de l'affectation en lycée public

❖ Principes :

❖ **Conditionné à l'avis du conseil de classe : favorable**

❖ **De droit dans le lycée public de secteur** (en fonction du domicile de la famille)

❖ **Demande de dérogation** (si volonté d'intégrer un lycée hors secteur)

❖ Exceptions : (pas de demande de dérogation mais constitution d'un dossier)

❖ Section européenne

❖ Options sélectives : design , agronomie et vivant en lycée agricole, et seconde spécifique STHR

❖ Sections nécessitant l'avis préalable de l'établissement d'accueil
section internationale Abibac, Bachibac, Esabac, section sportive,
danse –musique-théâtre (pour la série S2TMD), 2de GT au CLE(Hérouville Saint Clair)

Portes ouvertes

**Lycée Dumont d'Urville
(lycée de secteur)**

**Vendredi 12 février 2021
de 17h à 19h**

**Samedi 13 février 2021
de 9h à 12h**

**Consulter les sites internet des
établissements**

Lycées généraux et technologiques
Lycées Professionnels
Centres de Formation d'Apprentis

Afin de connaître les modalités de cet
accueil (virtuel ou sur rendez-vous)

CALENDRIER indicatif



janvier

février

mars

Mai information sur formations

4 mai/1^{er} Juin
saisie voeux

2 juin/30 Juin
Traitement affectation

Dès le 1^{er} juillet
résultats affectation et inscriptions

Télé service affectation inscription

Dossier de bourse des lycées

RÉNTRÉE 2018 - Académie de XXX
FICHE DE DIALOGUE¹
 pour l'orientation à l'issue de la
CLASSE DE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT
 Nom : _____ Téléphone : _____

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE
 Numéro d'identité : _____ Sexe : _____
 Nom Prénom de l'élève : _____ Date de naissance : / / _____
 Professeur principal : _____ Classe précédente : _____
 Représentant légal : _____
 Représentant légal : _____

1^{er} SEMESTRE ou 2^e SEMESTRE - DEMANDES DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation
 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage est :
 2^e générale et technologique ou en 2^e spé. IEP
 (vous pouvez préciser les enseignements souhaités ou, pour la section spécifique, le spécialité FOC/activités)

2^e professionnelle
 sous statut scolaire sous statut d'apprenti
 (vous pouvez préciser la spécialité ou l'atelier de secteur)

1^{er} année de CAP
 sous statut scolaire sous statut d'apprenti
 (vous pouvez préciser la spécialité)

A. _____ B. _____
 Signature du représentant légal : _____ Signature du représentant légal : _____

à remettre au professeur principal de la classe pour le / /

1. Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel autorisé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers non reconnus officiellement (services médicaux, vacances...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

Les données personnelles relatives à l'orientation figurent dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre le processus et à des fins statistiques pour les services administratifs de l'éducation nationale. (Établissement non inscrit au 10114 de la loi n° 2002-118 relative au droit de l'enfant, du 11 FÉVRIER 2002, sous réserve d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui sont collectées, de droit d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'enfant va scolarisé.

Pour plus d'informations sur l'orientation :

- Sur l'après Troisième :

Guide après Troisième Rentrée 2021 – Document Onisep

- Sur le lycée :

quandjepasselebac.education.fr

Guide après seconde – Document Onisep

- Sur la seconde générale et technologique :

secondes2021-2022.fr

- Sur la voie professionnelle :

onisep.fr/voie-pro

Un complément régional au guide après 3ème (établissements de l'académie /listes des formations/ internats/ CFA...) sera diffusé en mars